

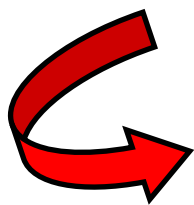


INDEMNITE FORFAITAIRE DEGRESSIVE !!!

Lors de la réunion du 10 avril dernier, l'Administration avait annoncé l'arrêt de l'I.F.D versée aux contrôleurs. Un dispositif dégressif de versement devait être mis en place sur 7 ans quelque soit le grade.

NOTRE SYNDICAT S' EST OPPOSÉ À CE DISPOSITIF QUE NOUS JUGERONS INACCEPTABLE .

Après plusieurs discussions, NOTRE SYNDICAT a obtenu, lors de la réunion du 20 juillet 2017, « un accord de principe » de la part de la DRH du ministère sur un nouveau dispositif dégressif plus favorable à nos collègues.



une dégressivité de l'extinction de l' I.F.D sur le modèle suivant :

13 ans pour les classes normales

9 ans pour les classes supérieures

5 ans pour les classes exceptionnelles

***Nous continuerons de suivre ce dossier dans l'intérêt individuel de chacun.
Vous pouvez compter sur nous !***



Au plus proche de vous !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

